



divorce et maintiens du titre de sejour

Par **kimara**, le **06/10/2019** à **19:32**

bonsoir, je suis marié depuis 2 ans, j'ai subit des violences conjugales de la part de mon mari : harcèlement moral, insultes et physique. il m'a poignardé il y'a un an et m'a amené à l'hôpital sous les menaces pour rien dire. après les soins l'infirmière m'a demande la source de la blessure, il lui a dit : en cuisine. en rentrant chez nous, il s'est excusé et m'a promis de redevenir un homme sympa. cela a duré un mois, et puis il a repris ses habitudes : sortir la nuit, ne répond pas au tél, aucune info sur ses ressources et son travail, ne me parle pas plusieurs jours.... j'ai pas pu patienté, je suis partie depuis 2 mois chez mes frères pour changer l'air (car au lieu de partir en vacance avec moi, il a choisi de partir avec sa sœur). En revenant chez moi, j'ai constaté qu'il a changé la serrure. j'ai été voir la police pour faire une main courante.

la police m'a conseillé de faire une demande d'ordonnance de protection, mais j'ai peur d'obtenir un avis négatif de la part du juge et j'ai trop peur de lui, et de sa réaction.

je veux divorcer mais pas lui, il me dit qu'il me fera galérer pour divorcer.

JE SUIS ETRANGER (c'est ma première carte de séjour de 2 ans), et lui est Français. et j'ai peur de perdre mes papiers si je divorce !!

je suis perdue.

d'après vous :

- est ce que je peux avoir un avis favorable pour mon ordonnance de protection (j'ai un ITT de 7 jours, 2 mains courantes déposées à la police, le certificat suite au passage à l'hôpital)?

- est ce que je peux divorcé ?

- est ce que je perds mes papiers si je divorce.

je vous remercie pour vos conseils.